



Projet de réouverture paysagère autour de la chapelle St Michel à Engomer



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

01 août 2015, Engomer



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

Evolution de la végétation autour du village

01 août 2015, Engomer

Engomer aujourd'hui

- Activité agricole : 10 exploitants
- Taux de boisement sur la commune
 - 4 % landes et broussailles
 - 32 % forêts

01 août 2015, Engomer

Conséquences

- Paysagères
 - Boisement des alentours des hameaux et lieux emblématiques
 - Fermeture de la vue vers et depuis des éléments identitaires (chapelle)
- Sociales
 - Disparition du patrimoine local
 - Rapprochement de la végétation

Progression des boisements autour de la chapelle St Michel



Soul31

Carte postale d'Engomer : butte St Michel (ci-dessus)

Fond : *delcampe.fr*

Année : 1958

Vue d'Engomer : butte St Michel (à droite)

Auteur : Guillaume Meurisse

Année : 2015

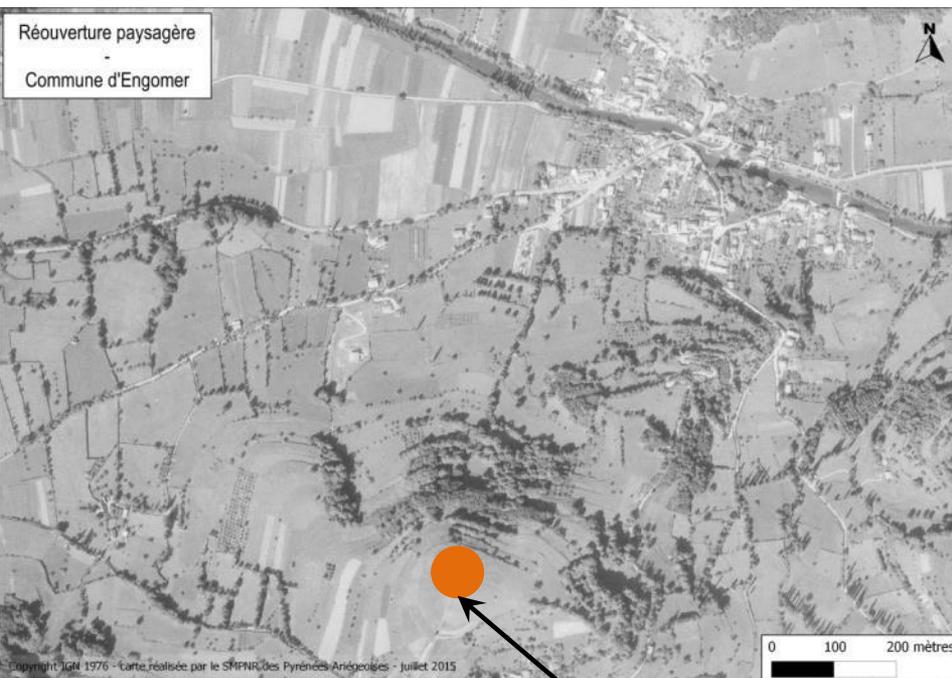


Vue aérienne d'Engomer, 1976

Source : Geoportail, IGN

Vue aérienne d'Engomer, 2009

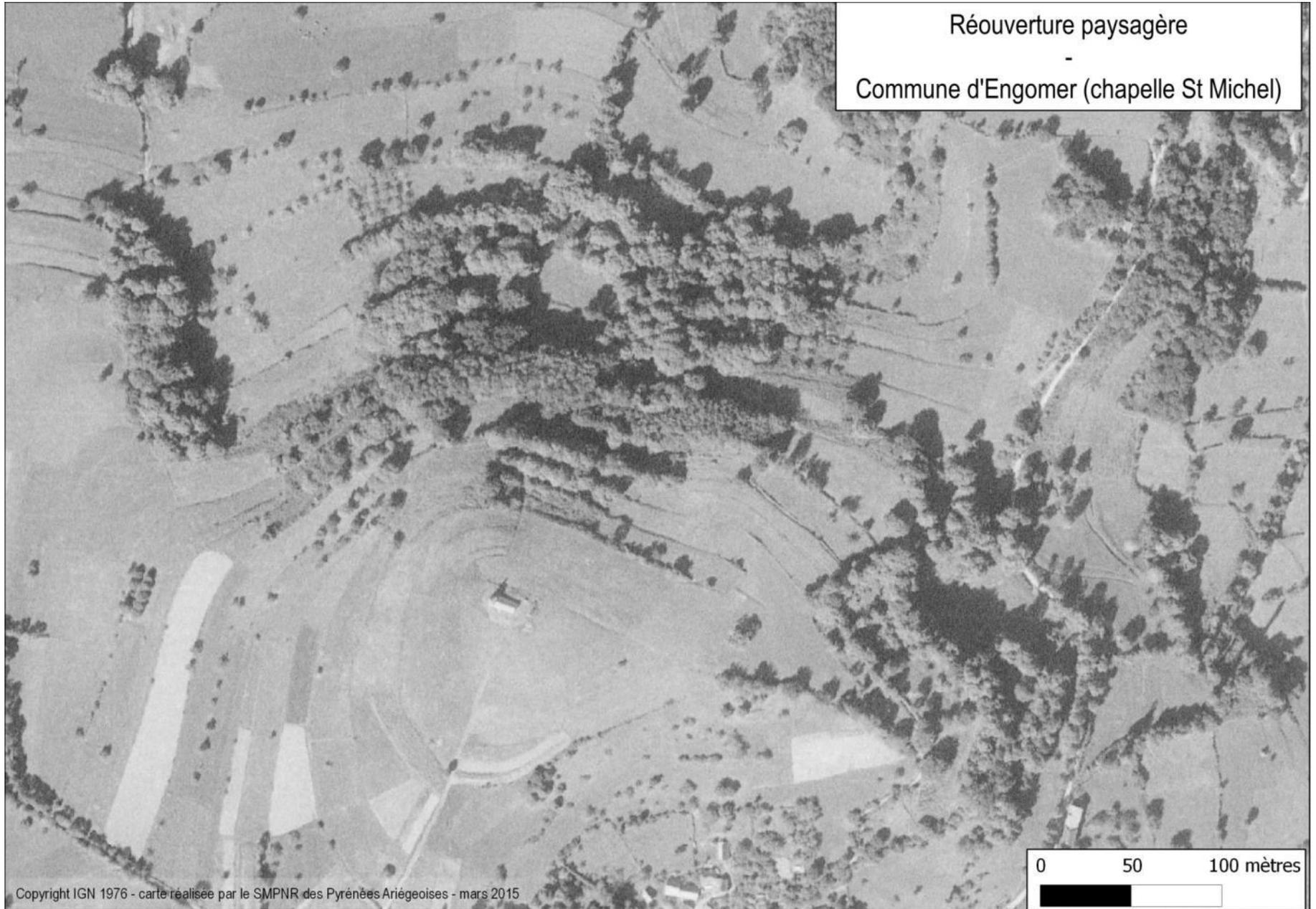
Source : IGN



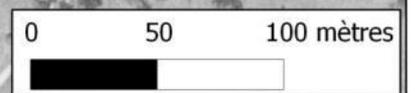
Chapelle St Michel

Vue aérienne d'Engomer, 1976

Source : IGN



Réouverture paysagère
-
Commune d'Engomer (chapelle St Michel)

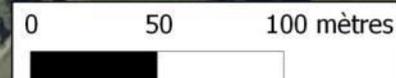


Vue aérienne d'Engomer, 2009

Source : IGN



Réouverture paysagère
-
Commune d'Engomer (chapelle St Michel)

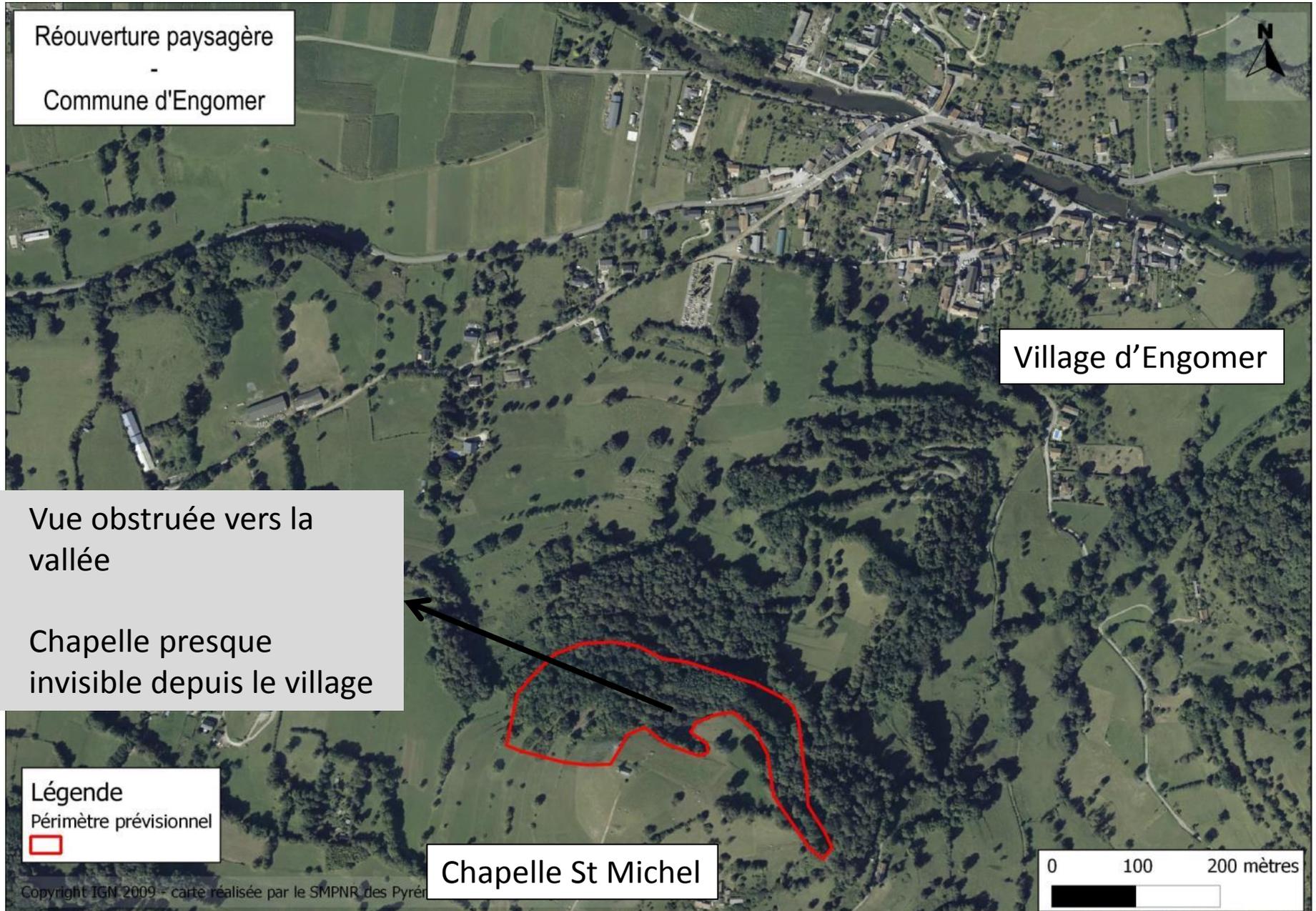


Le projet de réouverture paysagère

01 août 2015, Engomer



Secteur concerné par le projet de réouverture paysagère





Chapelle St Michel



Vue depuis la route d'Alas



Vue depuis la chapelle vers la vallée du Lez

Végétation

- Chênes, frênes, châtaigniers
- Quelques merisiers et noyers
- Couvert herbacé de sous-bois

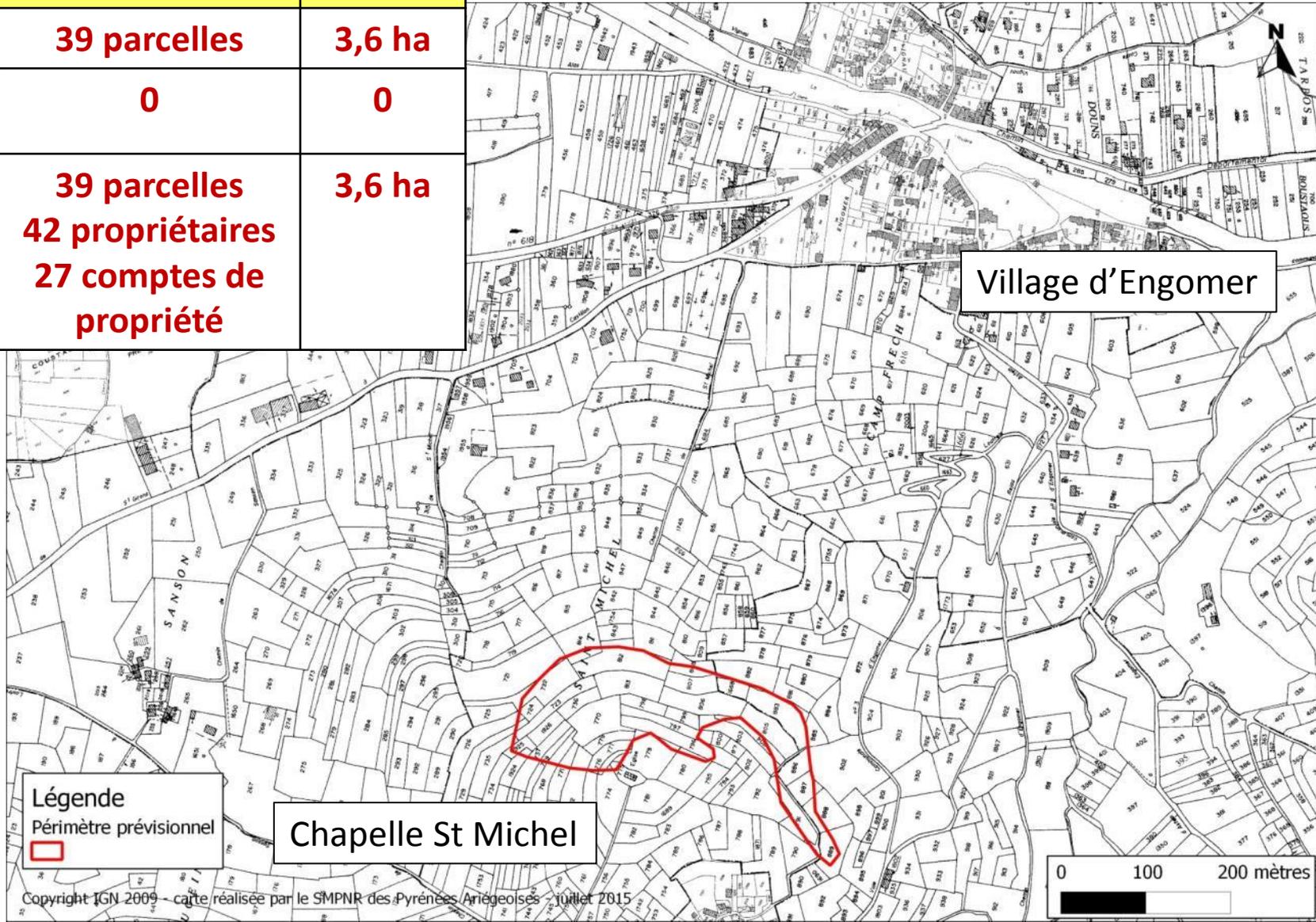


Etapes de réalisation du projet

- Demander l'accord des propriétaires
- Trouver une solution technique et financière pour la coupe des arbres et le débroussaillage
- Prévoir l'entretien des parcelles suite aux travaux

Les propriétaires concernés

	Nombre parcelles et propriétaires	Surface
Total	39 parcelles	3,6 ha
Propriétaires publics	0	0
Propriétaires privés	39 parcelles 42 propriétaires 27 comptes de propriété	3,6 ha



La réalisation des travaux

Plusieurs possibilités :

- Les propriétaires font les travaux eux-mêmes
- Les propriétaires font appel à des professionnels à leurs frais et peuvent récupérer le bois
- Un chantier groupé est organisé avec :
 - Coût zero pour les propriétairesou
 - Reversements des gains éventuels aux propriétaires

L'entretien suite aux coupes

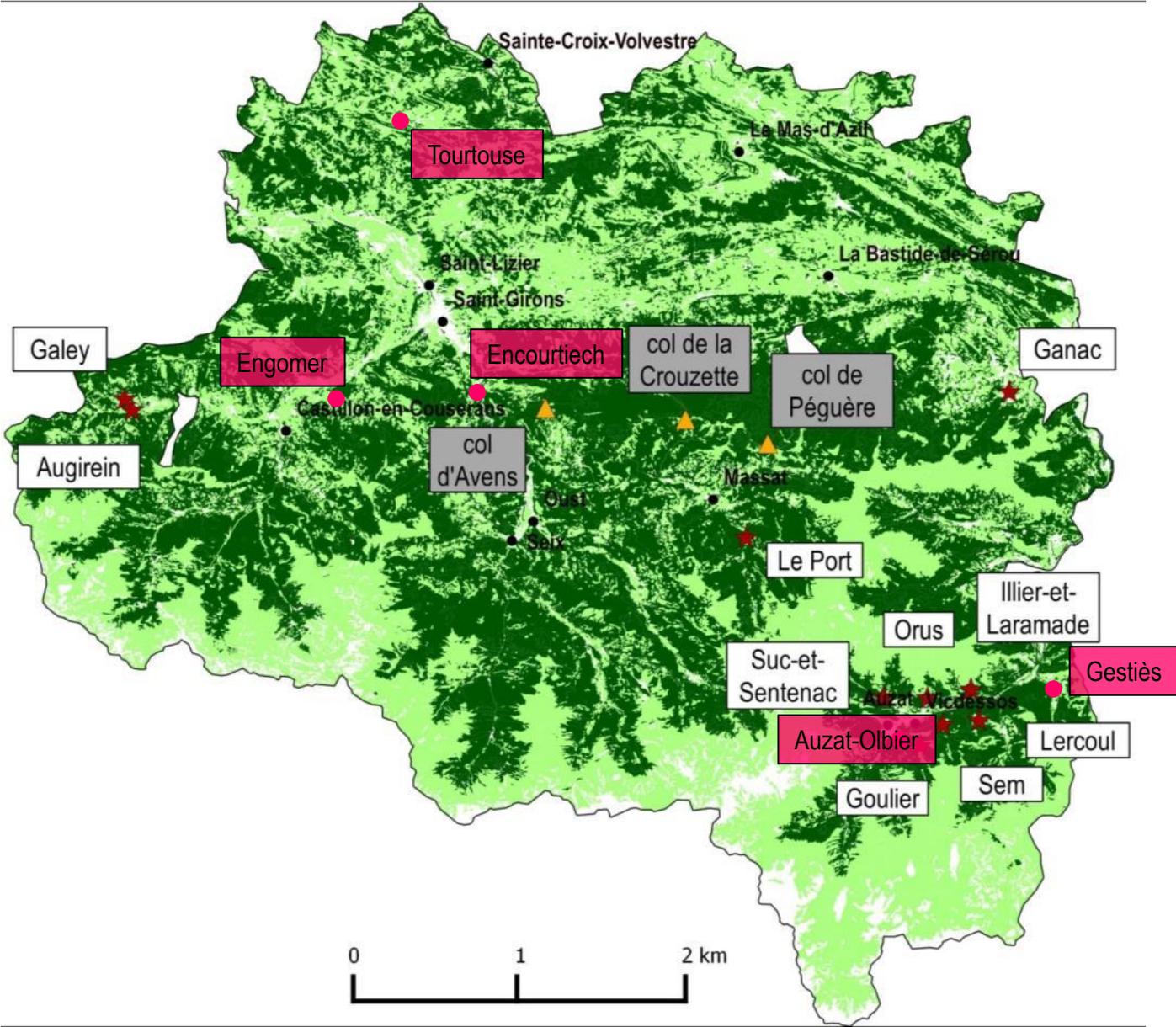
- Essentiel pour éviter le développement de broussailles
- Combiner :
 - le travail animal : pâturage
 - le travail humain : à définir

Vos questions

01 août 2015, Engomer



Les projets de réouverture paysagère sur le PNR



Type de végétation à risque



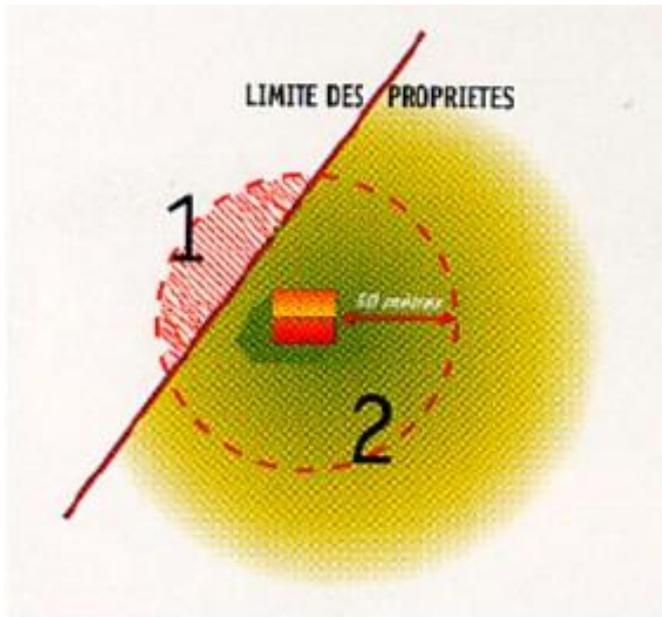
- Ronces
- Fougère
- **Longues herbes : orties...**
- Arbres et arbustes en contact avec les maisons

Exemple de zone à risque – Sentenac, 2013

Obligation de débroussaillage

- Arrêté préfectoral du 6 avril 2004 : obligation pour le propriétaire de construction de débroussailler :
 - Les surfaces situées à moins de 50m des constructions, **même si le terrain concerné ne lui appartient pas**
 - *Si* le sol est recouvert par des espèces à fort pouvoir de propagation du feu : ronces, fougères, genêts, orties...
 - *Et si* le terrain est exposé entre l'Ouest et le Sud-Est
- Le maire est chargé de faire appliquer cette réglementation

Les devoirs du propriétaire d'une construction



- Le périmètre à débroussailler (1) s'étend au-delà de la propriété (2) : le propriétaire du bâtiment s'occupe des travaux
- Deux voisins sont soumis à l'obligation de débroussaillage sur un même terrain : partage des frais sur la partie commune

Coûts d'exploitation

Destination du bois	Prix d'achat bord de route (si accès camion)	Abattage & débardage (en bonnes conditions)	Prix du bois sur pied
Papeterie	35 €/m ³	En moyenne 25 €/m ³	10 €/m ³
Chauffage	35-40 €/m ³		10-15 €/m ³
Charpente	50-100 €/m ³		25-60 €/m ³